



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019**

AFFAIRE N° 47-20191129

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures et quarante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 20 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129) ainsi que de celle de Monsieur Olivier RIVIERE (de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 41-20191129 puis de l'affaire n° 43-20191129 à l'affaire n° 54-20191129) et de celle de Monsieur Bachil VALY (de l'affaire n° 42-20191129 à l'affaire n° 42-20191129).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 30
Absents représentés : 11
Absents : 07

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 46-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129), José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY (de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 33-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129), Jessica SELLIER, Catherine TURPIN.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Gilberte GERARD, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Rose Andrée MUSSARD, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*représenté par Olivier RIVIERE, de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Pierre ROBERT (*représenté par Jacqueline FRUTEAU-BOYER*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*), Daniel MAUNIER (*représenté par Catherine TURPIN*), François ROUSSETY (*représenté par José PAYET, de l'affaire n° 34-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Marcelin THELIS (*représenté par Rito MOREL*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON (*représenté par Henri-Claude HUET*), Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Harry MUSSARD*).

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Marie France RIVIERE, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 47-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*).

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 47-20191129**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI**

Le Président rappelle que, dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion, la CASUD porte le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

A ce titre, depuis sa création en 2009, le PLIE a accompagné 1 317 personnes éloignées du marché du travail vers l'emploi, la formation et la création d'activité :

- sur le premier protocole, 671 personnes accompagnées,
- sur le protocole actuel initié au 01/01/2014 et à ce jour, 646 nouvelles personnes accompagnées.

Répartition des bénéficiaires par Commune sur le protocole 2014/2020

COMMUNE	NOMBRE DE BENEFICIAIRES DU PLIE
LE TAMPON	526 (dont 69 à la Plaine des cafres)
SAINT-JOSEPH	221
ENTRE-DEUX	135
SAINT-PHILIPPE	123

Le Président rappelle la participation du Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 80 % du coût de chaque action du Programme, 20 % restant à la charge de la CASUD.

Le FSE fonctionne selon un système de remboursement des dépenses liées à l'opération. Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation du projet dans les termes prévus par la convention, soit 80 % de chaque dépense pour le PLIE.

Le Président rappelle aussi l'approbation du programme d'actions 2017/2018/2019 lors de la séance du Conseil communautaire du 03 mai 2019, affaire n° 28-20190503, qu'il convient de modifier.

L'ensemble de la programmation PLIE a fait l'objet d'une validation en Comité Technique et du Comité de Pilotage.

Par ailleurs, des publics particulièrement en difficulté pour lesquels les mesures de droit commun montrent leurs limites, seront pris en charge dans le cadre d'une procédure d'accompagnement renforcé :

- par l'amélioration du rapport à soi, du rapport à l'autre et au monde du travail,
- par le développement de leurs connaissances des nouvelles formes d'emploi/travail,

- par l'augmentation des offres d'emplois et d'immersions en entreprises repérées grâce au diagnostic territorial local effectué auprès des entreprises et des associations situées dans les ZAE, LES QPV et les zones des hauts. Ces orientations ont un caractère expérimental et innovant comme le permet le PLIE.

Aussi, le Président propose à l'Assemblée de valider la nouvelle programmation du PLIE.

ACTION	2017	2018	2019
Logiciel ABC	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Co-financement	50 000,00 €	50 000,00 €	5 000,00 €
Formations Modules	32 000,00 € Fimo Fco Caces Marché M17-012 attribué au CFPGH	Pour 102 000,00 €, pour 3 lots : - Renforcement de l'accompagnement par l'amélioration de son rapport à soi, à l'autre et au monde du travail à 12 000,00 € - Prospection des besoins de services non satisfaits dans les ZAE, les Hauts et les QPV à 45 000,00 € - Sensibilisation et accompagnement à la création d'activité et l'utilisation des nouveaux statuts alternatifs au salariat traditionnel à 45 000,00 €~ * Les 3 lots ci-dessus n'ayant pu être lancés, il est proposé de reporter l'action à 2019	Poursuite des 3 actions déjà validées en 2018 + 183 500,00 €, pour 5 lots: - 1/ Soutien à l'encadrement de la filière couture : 33 000,00 € -2/ Soutien à l'action Economie de partage : 45 000,00 € - 3/Petits modules de professionnalisation des participants du PLIE : 20 000,00 € - 4/Action de financement du permis D et FIMO à 52 500,00 € - 5/Formation à la transformation de vélos recyclés en vélos électriques à 45 000,00 €
Accompagnement	170 000,00 €	180 000,00 €	200 000,00 €
SAG	125 000,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €
Charges indirectes (15% des charges de personnel)	44 250,00 €	46 200,00 €	45 000,00 €
Communication	6 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
ACI (répartis sur les 4 communes)	120 000,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €
TOTAL	587 750,00 €	1 091 200,00 €	1 136 500,00 €
FSE 80 %	470 200,00 €	872 960,00 €	909 200,00 €
CASUD 20 %	117 550,00 €	218 240,00 €	227 300,00 €

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le budget et les actions du PLIE au titre de l'année 2019,
- d'approuver le rattachement de l'exercice 2019 à la Convention 2017-2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- . approuve le budget et les actions du PLIE au titre de l'année 2019,
- . approuve le rattachement de l'exercice 2019 à la Convention 2017-2018,
- . autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CA\$UD,**

André THIEN AH KOON

